Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 20 avril 2021

(Vidéo) Sainte Catherine, 281 personnes ont plébiscité ‘Le dîner des chefs à la maison !’

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 20 avril 2021

C'était un pari et ils ont réussi. Qui ? En premier lieu l'Institut contre le cancer Sainte-Catherine d'Avignon avec 32 chefs réunis sous la houlette du maître cuisinier Christian Etienne. Leur idée ? Concocter Le dîner des chefs en click and collect puisqu'il ne pouvait pas se faire 'en présentiel'. Une sacrée bonne idée aussi que de réunir des chefs dont le métier tourne au ralenti pour cause de crise sanitaire. Et, au final, le bénéfice d'une belle opération, qui en plus de nous avoir régalé, aura participé à aménager la nouvelle unité de soins palliatifs 'Ventoux'.

Ventoux, l'unité de soins palliatifs sera inaugurée en mai

«Nous sommes très contents d'aider Sainte-Catherine en ayant confectionné, pour la 1re fois dans cette configuration, 651 paniers gastronomiques,» sourit Christian Etienne, le leader des 32 chefs attachés à leur fourneaux pour la confection des paniers gastronomiques proposés vendredi 19 et samedi 20 avril derniers. «Avec cette opération 'Le dîner des chefs à la maison', nous avons fait appel à la générosité des particuliers, cela nous permettra d'ajouter quelques aménagements à la nouvelle unité détaille le médecin-oncologue Daniel Serin. En donnant 100€ pour ce repas gastronomique c'est notre entourage, notre famille, nos amis et nous-mêmes, peut-être, que nous aidons. On se fait plaisir en dégustant des plats raffinés mais aussi en faisant une bonne action.»

20 lits supplémentaires

«Dans une période où tous les hôpitaux se voient contraints de fermer des lits, Sainte-Catherine est le seul établissement, dans toute la région Paca, à avoir obtenu l'autorisation de l'ARS (Agence régionale de santé) d'augmenter son nombre de lits. De 85 lits nous passons à 105. Sur ces 20 lits supplémentaires 12 sont dévolus aux soins palliatifs et 8 en médecine de long séjour. Nous avions des lits de soins palliatifs mais ils étaient, jusqu'alors, dispersés dans l'établissement.»

Accompagner la dernière expérience de vie

«Nous avons de plus en plus besoin de soins palliatifs. C'est devenu un critère de qualité pour les établissements et une réelle demande de la part des citoyens. Personnellement, je suis soignant, je ne suis pas là pour faire mourir les gens, je fais là référence à la demande de certains de légiférer sur l'euthanasie. Seules des structures dotées de médecins, d'infirmières, d'aides-soignantes spécialisées, d'accompagnants sont aptes à assurer, à ces personnes en fin de vie, une fin digne, de qualité, et non pas indigne comme certains voudraient le faire croire. Pour cela, nous bénéficions de financements de l'Etat.»

Sait-on accompagner la mort en France ?

«Si nous avons été, un certain temps, en retard, dans les années 1980-90, depuis Bernard Kouchner (Ministre des Affaires étrangères et Européennes, Ministre délégué à la santé puis secrétaire d'Etat chargé de la santé, puis Ministre de la Santé et de l'Action humanitaire) représentant spécial du Secrétaire général de l'Onu au Kosovo, Député Européen) ; Jean-François Mattei (Président de la Croix rouge française, Ministre de la Santé, de la famille et des Personnes handicapées, Député, Conseiller

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 20 avril 2021

général) ; les ministres qui se sont succédé et celui que l'on a actuellement, Olivier Véran ; l'accent est mis sur l'accueil des malades en soins palliatifs. Les budgets sont ouverts, les unités se créent, les personnels sont en formation médicale continue, en accompagnement, notre pays est dans le 'coup'.»

Le problème ?

«Faire comprendre aux gens, aux soignants, que les soins palliatifs sont aussi sophistiqués que les meilleurs soins de chimiothérapie ou de chirurgie et, surtout, qu'ils existent. En entendant les médias on a l'impression que les soins palliatifs n'existent pas, pourtant tout est là. Dans notre société, depuis 25, 30 ans, en France et en Europe, le rapport à la mort a complètement changé. Ce n'est pas comme en Afrique ou d'autres pays. On évacue la mort, on ne veut pas en entendre parler. Il y a un siècle, les corbillards traversaient les villages, maintenant, on cache la mort. La mort doit être escamotée. Pourtant redouter la mort est humain, quitter cette vie qui peut être aussi lourde qu'agréable, surtout en période de Covid. Arrivé à un stade, il est bien d'être accompagné en soins palliatifs. Les directives anticipées, inscrites dans la Loi française, nous permettent, en phase de maladie, lorsque le pronostic n'est pas excellent de dire ce que l'on souhaite ou ce que l'on ne souhaite pas. Le document est à transmettre à son médecin traitant ou à la personne de confiance ou, encore, à l'équipe soignante en charge de vous accompagner. Le plus important : Ce texte s'impose à l'équipe soignante. Ce que vous aurez écrit sera fait. Tout est prévu, il n'y a plus rien à ajouter.»

Dernières volontés médicales

Les directives anticipées permettent, en cas de maladie grave ou d'accident, de faire connaître ses souhaits sur sa fin de vie, et en particulier : limiter ou arrêter les traitements en cours, être transféré en réanimation si l'état de santé le requiert, être mis sous respiration artificielle, subir une intervention chirurgicale, être soulagé de ses souffrances, même si cela a pour effet de mener au décès. On considère qu'une personne est en fin de vie lorsqu'elle est atteinte d'une affection grave et incurable, en phase avancée ou terminale. Deux modèles de Directives anticipées existent : le modèle A : en cas d'atteinte d'une maladie grave et si l'on pense que l'on est proche de sa fin de vie et le modèle B : si l'on pense être en bonne santé et ne pas être atteint d'une maladie grave.

Précisions

«Avec les soins palliatifs, la loi Léonetti-Claeys, les directives anticipées et la personne de confiance on a tout ce qu'il faut, détaille le docteur Serin. Il y a plusieurs années, j'ai participé à une commission du Ministère de la santé. Nous étions 80 à être réunis dans une grande salle : des hommes de religion, des penseurs, des associations… Lorsque est venue le moment de la conclusion, Robert Badinter (sénateur, président du Conseil constitutionnel, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice) a dit 'Une loi ne pourra jamais gérer la fin de vie. Il est urgent de ne pas légiférer sur l'euthanasie. Il faut mettre à disposition les soins palliatifs. Chaque cas est différent. C'est au soignant, auquel la société a donné cette lourde mission, que de savoir la gérer.» On nous dit : 'on est en retard par rapport à la Belgique et la Hollande. ..Pourtant 2% des décès en Hollande et en Belgique sont réalisés en 'euthanasie', mais pour quelles véritables raisons ? L'histoire est là pour nous rappeler que les premiers euthanasiés par le régime Nazi

Ecrit par Mireille Hurlin le 20 avril 2021

étaient les handicapés, les vieillards et les personnes internées en hôpital psychiatrique. Gardons en tête ces éléments de réflexion.»

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !